



Le **système d'alerte canicule et santé 2011***, coordonné par l'Institut de veille sanitaire (InVS) et intégré au Plan national canicule, sera **activé à partir du 1er juin prochain et jusqu'au 31 août**

. Il reprend le dispositif mis en opération chaque été et régulièrement amélioré depuis 2004.

Ce système repose sur l'évaluation concertée des risques météorologiques par Météo-France et des risques sanitaires par l'Institut de veille sanitaire (InVS). L'analyse de la situation météorologique réalisée par Météo-France permet notamment de prévoir les risques de dépassement des seuils de températures propres à chacun des départements métropolitains. Conjointement, l'InVS réalise une analyse de la situation sanitaire, sur la base d'indicateurs de mortalité et de morbidité qu'il suit quotidiennement. Au final, cette évaluation permet à l'InVS de recommander aux pouvoirs publics l'activation des différents niveaux du Plan national canicule.

Le Plan national canicule (PNC) se décline en trois niveaux. Le premier niveau, qui correspond à la veille saisonnière, est activé du 1er juin au 31 août. Le deuxième niveau, de "mise en garde et actions" (Miga), est déclenché par les préfets de département, sur la base de l'analyse conjointe réalisée par Météo-France et l'InVS et sur recommandation de la DGS. Le dernier niveau (mobilisation maximale) correspond à une situation exceptionnelle dépassant le champ sanitaire et nécessitant la mobilisation de l'ensemble des acteurs impliqués.

La chaleur provoque une augmentation de quasiment toutes les causes de mortalité, ainsi que l'aggravation ou l'apparition de nombreuses pathologies, entraînant notamment une recrudescence des recours aux soins (médecine de ville, établissements hospitaliers, etc.). Les personnes fragiles (personnes âgées ou présentant des pathologies préexistantes notamment) sont particulièrement susceptibles d'être affectées par les conséquences de la canicule. Pour prévenir les effets de la chaleur, l'Institut de prévention et d'éducation pour la santé (<http://www.inpes.sante.fr/>) propose des conseils adaptés aux différentes situations.

* http://www.invs.sante.fr/display/?doc=surveillance/chaleur_sante/presentation.htm

Le système d'alerte canicule et santé (SACS) activé le 1er juin

Écrit par InVS

Jeudi, 02 Juin 2011 13:09 -
